



AIKI DOJO SANKAKU

SAINT POL de LEON - MORLAIX

Aïkido - Iaïdo - Jodo

Club affilié FFAB – n° 20629034

Club affilié FEI - FEJ

Protocole sanitaire

Reprise des activités sans contact en salle

Niveau 3 (pratique individuelle sans contact – hors compétition)

Niveau de risque lié à la situation sanitaire : risque élevé / modéré

Echéancier : à partir du 09 juin jusqu'au 30 juin 2021.

A ce niveau, la pratique à deux est impossible sauf si elle est sans contact et en respectant impérativement les conditions suivantes : la distanciation physique de deux mètres entre chaque pratiquant(e) et chacun(e) possède pour lui seul une surface de tatami de 4 m² minimum.

Protocole sanitaire du club - niveau 3

Conditions d'accès aux cours :

Inscription en ligne

Attestation d'information à signer concernant la connaissance des conditions de reprise et protocoles en vigueur (transmis préalablement).

Conditions sanitaires :

Gestes barrières COVID-19

Obligation de prendre sa température avant chaque séance

Distance de sécurité sanitaire de 2 mètres entre pratiquants(es)

Préconisations spécifiques :

Se doucher avant et après la pratique (à domicile / hors dojo)

Prendre sa température

Se sentir en bonne forme. (Pas de pratique si sa température est supérieure à 38° C)

Tenue propre et lavée régulièrement.

Utilisation des vestiaires interdite

Apporter ses équipements personnels (pas de prêt ni échange entre pratiquants(es))

(Armes, zori, tabi, lingettes désinfectantes, masques, mouchoirs jetables, etc.)

Respecter les consignes données avant la pratique

(Sens de circulation, consignes générales, emplacement personnel (sur et hors tatami), etc.).

Signalétique :

Un panneau d'affichage mentionnant l'ensemble des consignes et protocole sera mis en place à l'accueil.

Référent Covid-19 du Club :

Claude Jacob : 06 13 98 28 39





AIKI DOJO SANKAKU

Aïkido - Iaïdo - Jodo

Club affilié FFAB – n° 20629034

Club affilié FEI - FEJ

SAINT POL de LEON - MORLAIX

Organisation des cours :

En amont

Informations et rappel des Consignes générales par mail.

Sur place

Accueil : pointage et rappel des consignes d'organisation avant la pratique

Prise de la température au Thermoflash.

Affectation des espaces personnels et espaces de pratique

Chaque pratiquant vient avec son propre matériel (pas de prêt ni d'échange entre pratiquants)

Mise à disposition de produit désinfectant.

Les séances sont uniques, dédiées pour un groupe homogène et stabilisé, fractionnées par une ou deux pause(s) organisée(s) pour s'hydrater.

Les séances

Elles sont adaptées pour une pratique individuelle, sans contact, en tenant compte des gestes barrières et des règles de distanciation.

Le travail à deux pourra se faire en "miroir" dans le respect de la distanciation (2m) entre chaque pratiquant.

Respect des consignes (lavage des mains, port du masque, déplacement sur le tatami et hors du tatami)

Fin de séance

Consignes de fin et départ en ordre

En aval

Tenue du registre de participation

Le 19 mai 2021

Christian Le Meur, président,

AIKI DOJO SANKAKU

Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour objet principal le développement et la connaissance de l'Aïkido, du Iaïdo et du Jodo.

Contact : Claude Jacob, Kerlosquet, 29250 Saint Pol de Léon. (06 13 98 28 39)

E-mail : a.sankaku@orange.fr ; Blog : <http://aikidojosankaku.fr>

